

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018 Midi-Pyrénées

Édito

En 2018, quatre événements principaux ont marqué la mise en œuvre du Plan d'Actions Régionales :

- le démarrage du projet Prévention des risques professionnels et Promotion de la qualité de vie au travail ;
- l'organisation de la journée Gériatrie « Je travaille en EHPAD et j'en suis fier » ;
- la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation, avec la création du Fonds FQ&CPF et l'organisation d'un séminaire dédié ;
- la prise en charge de 100 % des demandes d'Études promotionnelles de juillet, grâce à l'attribution d'une enveloppe complémentaire.

La formation des publics vulnérables est demeurée un axe central à travers la poursuite des dispositifs Compétences-Clés, maîtrise des savoirs de base et bilans de positionnement.

Le dernier baromètre de satisfaction démontre le haut taux de satisfaction des établissements adhérents concernant les services et prestations fournies par l'ANFH, un Grand merci à tous pour leur confiance renouvelée.

Olivier RASTOUIL, Président Régional

Didier LANNES, Vice-Président

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

109 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Midi-Pyrénées emploient en 2018, 44 832 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 34 établissements confient leur contribution à l'ANFH Midi-Pyrénées. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

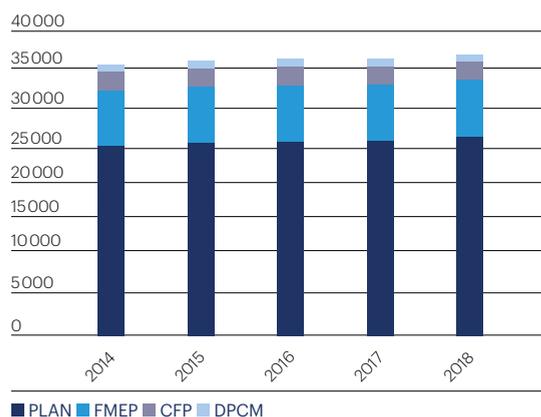
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% – Plan de formation;
- > le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% – CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations* s'élève à 37 025 K€ contre 36 409 K€ en 2017, soit une augmentation de 1,7%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).
*Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat.

109

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC

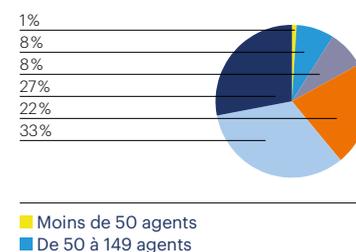
100%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation

100%

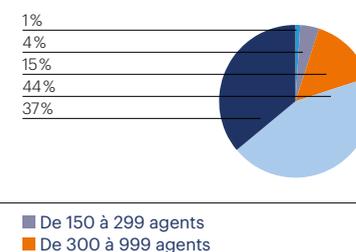
d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

Répartition de la collecte 2,1% – Plan de formation par taille d'établissement



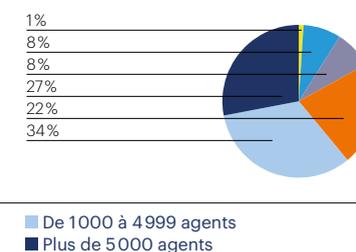
La délégation enregistre 26 139 K€ de cotisations au titre de l'agrément. Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 61% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% – DPC médical par taille d'établissement



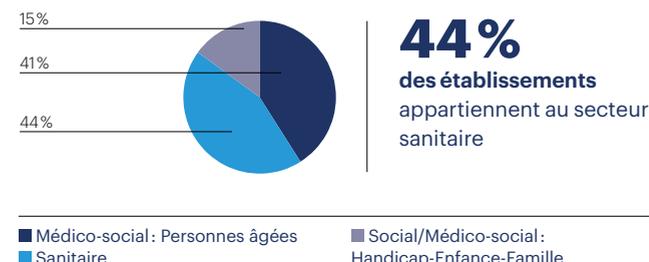
En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 897 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 7 461 K€ et 2 487 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 83% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



44% des établissements appartiennent au secteur sanitaire

La délégation compte 109 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

Le secteur sanitaire représente 44% des établissements adhérents et 88% des effectifs couverts.

37 025 K€

collectés par l'ANFH Midi-Pyrénées

26 139 K€

2,1% – Plan de formation

7 461 K€

0,6% – Études promotionnelles

2 487 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

40 K€

4,8% ESAT

897 K€

0,5% ou 0,75% – DPC médical

Accompagner et construire

2,1% – Plan de formation

En 2018, en Midi-Pyrénées, le taux d'accès à la formation atteint 58%, représentant 49 818 départs en formation. Le nombre de départs en formation est stable par rapport aux années précédentes et se situe dans la moyenne haute des régions. Le taux de frais de traitement sur l'agrément Plan se situe à 37% et le taux de frais de déplacement à 8%.

Pour rappel: la région Midi-Pyrénées compte 100% d'établissements adhérents sur le 2.1% Plan de formation. Avec un total de 109 établissements, elle se situe parmi les régions les plus importantes en nombre d'adhérents.

L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière:

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

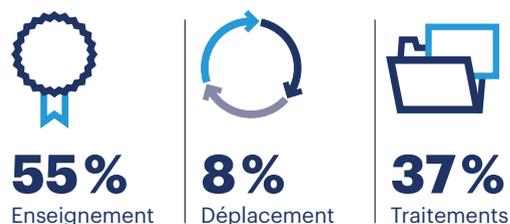
Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 47% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 46% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	356	15 385	274	1,1%	81
TYPE 2A	26 781	302 389	8 077	32,4%	655
TYPE 2B	2 891	48 448	1 234	4,9%	50
TYPE 2C	18 296	292 523	8 119	32,5%	465
TYPE 3	805	32 394	591	2,4%	273
TYPE 4	618	49 930	6 621	26,5%	7 957
TYPE 5	51	2 259	33	0,1%	1
TYPE 8	20	594	13	0,1%	18
TOTAL	49 818	1 185 922	24 962	100%	9 499

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 2a, qui représentent respectivement 33% et 32% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

- Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.
- Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

- Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).
- Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

- connaissances et compétences).
- Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.
- Type 4** Études promotionnelles.
- Type 5** Actions de conversion.
- Type 8** VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

49 818

départs en formation en 2018

58%

des agents de la région Midi-Pyrénées ont accédé à la formation en 2018

La part d'agents de catégorie C dans le pourcentage total des départs en formation atteint un bon niveau: 47%. Les autres catégories représentent respectivement 37% et 15%.

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel en date du 23 novembre 2009 (modifié par arrêté du 19 juillet 2018).

À noter l'inclusion récente, dans la liste des Études promotionnelles susceptibles d'être prises en charge par l'ANFH, des diplômes « Infirmier en pratique avancée » ainsi que « Accompagnant Éducatif et Social ».

En Midi-Pyrénées

Le nombre d'Études promotionnelles (EP) prises en charge au titre de l'année 2018 a crû fortement par rapport à l'année précédente du fait notamment de l'attribution d'une enveloppe complémentaire exceptionnelle FMEP de la part du siège national de l'ANFH.

100% des dossiers Etudes promotionnelles déposés dans le cadre du Conseil Régional de Gestion du 4 juillet ont ainsi pu être accordés.

Les diplômes d'Etat Infirmier et Aide-Soignant restent les diplômes les plus préparés, suivis du diplôme Cadre de santé, Infirmier anesthésiste (IADE) et infirmier de bloc opératoire (IBODE).

Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	250	254	-1,6%
DEAS	126	114	10,5%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	68	87	-21,8%
DE IBODE	50	43	16,3%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	45	44	2,3%
FORMATION COMPLÉMENTAIRE IBODE	36	27	33,3%
CAFERUIS	22	20	10,0%
DE PUERICULTRICE	13	12	8,3%
DEAES	11	5	120,0%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	11	12	-8,3%
AUTRES	50	53	-5,7%
TOTAL	682	671	1,6%

En 2018, la délégation compte 682 Études promotionnelles en cours de financement contre 671 en 2017, soit une augmentation de 1,6%. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (37% de l'ensemble des Études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (18%). Ce dernier est en

progression par rapport à 2017: 126 dossiers en cours de financement en 2018, contre 114 en 2017, soit une augmentation de 10,5%. Parmi les autres diplômes, soulignons la progression, notamment, du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, avec +16,3% de dossiers en cours de financement supplémentaires.

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	653	305
SUR LE 0,2%	29	15
TOTAL	682	320

Sur 682 Études promotionnelles en cours de financement, 320 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

682

Études promotionnelles en cours dont

320

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

30,9%

de dossiers acceptés (hors BC)

109

CFP* (dossiers classiques)

39

VAE*

36

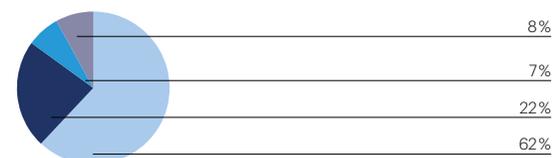
Études promotionnelles*

306

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



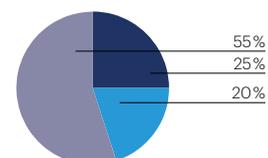
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 109 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 22% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

55%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (55%), suivis des agents de catégorie A (25%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+1500

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

88%

concernant les médecins

11%

concernant les pharmaciens

<1%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser

L'action de l'ANFH Midi-Pyrénées

Une offre régionale très diversifiée

répondant aux besoins des établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux de la région

Plus de 2000 agents des établissements de la Fonction publique hospitalière (FPH) ont participé aux actions de formation régionales (AFR) proposées par l'ANFH Midi-Pyrénées en 2018.

Actions de formation régionales

En 2018, 56 AFR ont été organisées pour 82 groupes représentant plus de 1300 agents en provenance des 110 établissements publics de la région.

Le coût total de ces actions s'élève à 524537 € dont 14132 € au titre des subventions de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et 24570 € au titre des subventions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie.

1300 stagiaires

Les 5 premières thématiques sont :

- > gestion du stress et prévention de l'épuisement professionnel;
- > itinéraire de formation des personnels d'encadrement;
- > la restauration en santé;
- > relations en équipe et postures professionnelles;
- > la réforme du financement en EHPAD et en SSR.

Actions de formation coordonnées régionales

7 actions de formation coordonnées régionales ont bénéficié à 13 groupes représentant un total de 280 participants.

Les 5 premières thématiques sont :

- > formation d'adaptation à l'emploi des adjoints des cadres hospitaliers, techniciens supérieurs hospitaliers, assistants médico-administratifs;
- > repenser l'organisation du travail soignant en établissement ou service accueillant des personnes âgées;
- > perfectionnement à l'analyse financière;
- > éthique et décision dans le soin;
- > prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Journées régionales thématiques et séminaires

En 2018, les séminaires et journées régionales thématiques ont rassemblé plus de 500 participants :

- > 60 participants au titre du séminaire des instances régionales ANFH Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon;
- > 150 participants au titre de la Journée Gérontologie « Je travaille en EHPAD et j'en suis fier : 10 bonnes raisons de travailler avec les personnes âgées »;
- > 150 participants au titre de la journée régionale de lancement du projet régional Prévention des risques professionnels et Prévention de la qualité de vie au travail;
- > 100 participants au titre des séminaires Directeurs (D3S) et des Responsables Formation Continue (RFC);
- > 100 participants au titre du séminaire RFC d'avril et de la journée thématique du 11 décembre dédiée à la mise en œuvre du Compte personnel de formation en établissement.

Projet stratégique régional 2016-2019

En 2018 l'ANFH Midi-Pyrénées a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'actions stratégique régional, avec comme priorités :

- > la prévention des risques professionnels et la promotion de la qualité de vie au travail;
- > l'accompagnement vers la qualification et la promotion professionnelles;
- > le développement des compétences individuelles;
- > la sécurisation des parcours professionnels;
- > la formation spécifique des publics vulnérables à travers les dispositifs Compétences-Clés, maîtrise des savoirs de base et bilans de positionnement;
- > l'aide à l'appropriation des réformes (nouvelle tarification EHPAD et SSR, Compte personnel de formation - CPF...).

Prévenir les risques professionnels et promouvoir la qualité de vie au travail au sein des établissements

À travers ce projet ambitieux, l'ANFH souhaite fédérer les établissements de la région Midi-Pyrénées et contribuer à la mise en place d'une dynamique régionale de réseau, pour améliorer durablement les pratiques de la prévention des risques professionnels.

Sujet d'actualité, la prévention des risques professionnels et la promotion de la qualité de vie au travail (QVT) représentent un vrai défi pour les établissements de santé et médico-sociaux.

Au-delà de la stricte obligation réglementaire, ces démarches visent à préserver la sécurité et la santé des agents comme des organisations, avec un objectif d'efficacité et de performance, au profit des patients, des résidents et des personnels.

À l'initiative de l'ANFH Midi-Pyrénées et de sa commission Risques Professionnels, 150 agents de la Fonction publique hospitalière se sont réunis le 4 octobre 2018 à Toulouse, (Centre des Congrès DIAGORA Labège), pour mieux comprendre les enjeux de la qualité de vie au travail et les notions clés qui lui sont associées.

Quelles sont les étapes de mise en place d'une politique QVT ?
Avec quels acteurs se développe-t-elle ?
Dans quel cadre réglementaire s'inscrit-elle ?

Afin d'aborder toutes ces questions sous un angle à la fois juridique et pratique, deux intervenants spécialistes de la QVT et des risques psychosociaux étaient invités : Madame Dominique HOUEL et Monsieur Claude VIANDE, ainsi que plusieurs acteurs régionaux notamment Monsieur DUMALIN, Directeur de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Occitanie.

La journée de lancement du projet régional a réuni une centaine de participants de l'ensemble des établissements de la région. À l'issue de cette journée, nombreuses étaient les structures désormais convaincues de la nécessité de s'inscrire dans le dispositif.

Focus

3 volets principaux sont proposés aux établissements :

- un volet Accompagnement, par un cabinet spécialisé ;
- un volet Formation comprenant des AFR de type Animateur de la démarche de prévention en établissement ; Gestion des situations d'inaptitude – d'invalidité et de reclassement ; Gestion du stress et de l'épuisement professionnel ; Adapter sa pratique managériale à la prévention du burn-out ; ainsi qu'un Diplôme Universitaire de Conseiller-Préventeur, en cours de construction ;
- un volet Capitalisation et constitution d'un réseau régional de préventeurs.



Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/Midi-Pyrénées

Le site internet de l'ANFH Midi-Pyrénées permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Midi-Pyrénées.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

Chiffres clés 2018

Midi-Pyrénées



109

Établissements adhérents
à l'ANFH Midi-Pyrénées



58%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

34 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

49 818	Départs en formation au titre du plan de formation
109	Dossiers CFP en cours de financement (dossiers classiques) *
39	Dossiers VAE en cours de financement *
306	Bilans de compétences financés*
682	Études promotionnelles financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

37 025 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

26 139 K€	2,1% plan de formation
7 461 K€	0,6% FMPEP
2 487 K€	0,2% CFP/VAE/BC
40 K€	ESAT
897 K€	0,5% ou 0,75% DPC médical

